



Fiche action

Composter pour valoriser les déchets organiques

Lors de son emménagement dans un nouveau bâtiment administratif, l'EcoTeam de la Ville de Mouscron souhaitait agir sur la prévention des déchets (papier/carton, PMC et déchets organiques). Après une analyse de l'infrastructure (pas de jardin ou d'espace vert, résistance limitée de la terrasse), leur projet se complique : le compost doit être installé à l'intérieur.

L'équipe a saisi l'opportunité d'un appel à projets ⁽¹⁾ pour donner un nouveau souffle à son action et investir dans un composteur automatique et des bacs potagers.

Durant la semaine, la dizaine d'employés fréquentant la cafétéria déposent leurs résidus alimentaires dans un fût. Le week-end, la machine est mise en route et transforme en 24h les déchets en pré-compost. Après une courte période de repos, le compost est ensuite utilisé sur les bacs potagers de la terrasse avoisinante.

Le surplus éventuel est récupéré pour les espaces verts de la commune. La boucle est ainsi bouclée !



© Compostio

Le composteur automatique de l'EcoTeam de Mouscron : avec sa capacité de 15 L, il peut traiter 1 à 2 kg de déchets alimentaires par jour, dont également des déchets de viandes et de poissons. Le processus, fonctionnant avec des pellets comme combustible, est plus performant qu'un compost classique.

Dans cette fiche, vous trouverez...

- ✓ des éléments pour construire votre argumentaire
- ✓ un calendrier de mise en œuvre
- ✓ les moyens humains, techniques et financiers à prévoir
- ✓ les partenaires potentiels à mobiliser
- ✓ des exemples d'indicateurs pour évaluer votre action
- ✓ des recommandations pour mobiliser vos collègues et garantir une action efficace
- ✓ d'autres exemples d'actions en faveur d'une valorisation des déchets organiques
- ✓ les coordonnées des communes qui valorisent leurs déchets organiques

Pourquoi valoriser les déchets organiques ?

La mise en place d'un compost dans votre administration (au niveau de la cafétéria, des espaces verts communaux et/ou d'autres structures communales telles que des écoles) peut vous permettre de diminuer les coûts de gestion des déchets organiques (collecte, évacuation, transport, traitement). En limitant la quantité de déchets organiques dans les sacs poubelles, cette technique réduit le transport et l'incinération de ces déchets qui ont un coût énergétique et environnemental non négligeable. De plus, le compost obtenu est un amendement riche, idéal pour les divers espaces verts, potagers ou bacs à fleurs de la commune qui vous permettra de limiter également votre consommation d'engrais.

Au-delà de ces économies, l'installation d'un tel dispositif au sein de l'administration sensibilise au compostage les employés mais aussi les citoyens fréquentant le bâtiment et qui pourraient potentiellement mettre en place un compost chez eux également. L'éco-exemplarité de la commune est aussi mise en avant.



Cette fiche ne se veut pas être une fiche technique sur comment faire un bon compost. Pour cela, nous vous invitons à prendre contact avec l'une des structures expertes en la matière (cf. rubrique « Pour en savoir plus »).

(1) Appel à projets du Ministre de l'Environnement « Petites unités de traitement des déchets organiques destinées aux associations de citoyens, asbl, services communaux ou para-communaux et établissements scolaires », octobre 2017.

Objectifs de l'action

Selon le nombre d'utilisateurs de l'installation de compostage, les objectifs peuvent être plus ou moins ambitieux :

→ sensibiliser le personnel et les élus au gaspillage alimentaire et aux avantages de la valorisation des déchets organiques comme ressources au travail mais aussi à la maison ;

→ mettre en avant l'éco-exemplarité de la commune auprès des citoyens qui constateront l'installation lors de leurs visites à l'administration ;


→ réduire les déplacements et la manutention du personnel liés au traitement des déchets organiques ;


→ diminuer les dépenses de la commune liées à l'évacuation des déchets organiques vers des déchetteries extérieures ainsi que celles liées à l'achat d'engrais.

Etapas de mise en œuvre et moyens nécessaires

Déroulement

La mise en place d'un dispositif de compostage automatique peut être réalisée avec ou sans soutien financier extérieur (comme un appel à projets dans l'exemple de la Ville de Mouscron). Les étapes associées à l'appel à projets sont facultatives et sont renseignées à titre indicatif (en vert et italique).

Calendrier estimatif (semaines)	Etapas de mise en œuvre
M - 18	<p>→ Établir un état des lieux de la situation actuelle.</p> <p>Il s'agit de récolter les données permettant de caractériser la production et la gestion des déchets organiques, ainsi que d'envisager les améliorations possibles en concertation avec les services techniques concernés. Sur base de ce diagnostic, la technique de compostage la plus adéquate sera identifiée. Les données chiffrées serviront en outre de base de comparaison au moment de l'évaluation.</p> <p>Exemples de données :</p> <ul style="list-style-type: none"> - quantités et coûts associés à la gestion des déchets organiques (collecte, évacuation, traitement) selon le type de déchets (déchets de la cantine, restes alimentaires des agents, déchets verts, déchets ligneux des espaces verts...) et selon les services/départements qui les produisent ; - actions déjà mises en place (poubelles/bacs de tri, compost mis en place par un agent de façon individuelle...); - infrastructure disponible et compatibilité avec l'installation d'un compost (contact avec le sol, évacuation de l'humidité et des odeurs éventuelles) ; - partenaires potentiels (compost dans une école proche ou compost de quartier à proximité, services de l'intercommunale des déchets...). <p> <i>Le service Environnement sera une aide précieuse pour réaliser ce diagnostic et identifier les améliorations possibles selon la situation.</i></p> <p>→ Obtenir l'accord de principe du Collège pour tester la mise en place d'un dispositif de compostage des déchets organiques et établir un descriptif des alternatives envisageables.</p>
M - 17	<p>→ <i>Monter et soumettre le dossier pour l'appel à projets : lieu de placement des petites infrastructures de traitement de déchets organiques, publics visés, budget estimatif lié aux investissements demandés et détaillé par poste (récupération des déchets, bac de compostage, éléments de traitement du compost, outils de gestion du compostage ou du potager...).</i></p>
M - 12	<p>→ <i>Réception favorable du projet et détail des coûts éligibles.</i></p>
M - 12	<p>→ Se mettre en contact avec des communes qui ont mis en place un dispositif de valorisation de leurs déchets organiques afin de recueillir leurs recommandations (voir rubrique « Ils l'ont déjà fait... »).</p>

Calendrier estimatif (M = mois S = semaines)	Etapas de mise en œuvre
	<ul style="list-style-type: none"> → Se mettre en contact avec les partenaires potentiels (voir rubrique « Partenaires »). → Chercher les fournisseurs potentiels du matériel.  <i>En cas de matériel spécifique, le temps nécessaire à la recherche des fournisseurs ne doit pas être sous-estimé !</i> → Établir un descriptif détaillé de l'opération et une estimation du coût financier. → Définir les résultats attendus et les indicateurs qui seront utilisés pour l'évaluation.
M - 10	<ul style="list-style-type: none"> → Obtenir les accords du Collège aux moments utiles dans le processus, notamment sur l'alternative la plus adéquate, le descriptif détaillé de l'opération ainsi que le budget nécessaire. → Lancer les demandes de devis aux fournisseurs potentiels.
M - 9	<ul style="list-style-type: none"> → Commander le matériel (fût, bac potager, composteur automatique...) et planifier sa mise en place.
M - 3	<ul style="list-style-type: none"> → Tester le matériel et le dispositif, amorcer la préparation de compost pour le lancement des bacs potagers au printemps. → Concevoir les supports de communication pour annoncer le lancement du compostage et/ou des bacs potagers (e-mail, affiches, newsletter de l'EcoTeam...) et rédiger les consignes associées (tri des déchets, gestion du compost...).
M - 1	<ul style="list-style-type: none"> → Communiquer vers le personnel pour annoncer le changement, expliquer les avantages et faire un appel aux volontaires pour l'entretien du compost et/ou des bacs potagers.
M	<ul style="list-style-type: none"> → Afficher les supports de communication relatifs au compost et/ou bacs potagers (affiches, consignes), idéalement accompagnés d'une action conviviale de promotion (démonstration, témoignage d'un maître composteur...).
A chaque engagement	<ul style="list-style-type: none"> → Lors de l'arrivée d'un nouvel agent, l'informer et le sensibiliser à l'opération.
M + 6 - 9 - 12 mois	<ul style="list-style-type: none"> → Évaluer l'opération et communiquer les résultats au Collège, aux agents et à la population. Exprimer les résultats en termes de quantités de déchets évités et de réduction de l'impact environnemental de l'administration (voir rubrique « Résultats attendus et indicateurs »). Pour compléter les données chiffrées, ne pas hésiter à réaliser une enquête de satisfaction auprès des agents. Elle apportera des éléments d'appréciation pour déterminer les améliorations à apporter le cas échéant (amélioration des consignes de tri/compostage, nombre et disposition des poubelles de tri...). <p>Ces informations seront transmises au Collège, aux agents (via la newsletter de l'EcoTeam, les communications de service, les valves, par e-mail...) et à la population (via le bulletin communal, les valves, lors d'évènements communaux...). L'exemplarité communale sera ainsi mise en avant.</p>
Tous les 3 - 6 - 12 mois	<ul style="list-style-type: none"> → Organiser régulièrement des activités mettant à l'honneur le compostage des déchets organiques et/ou leur valorisation dans les bacs potagers. Ces moments de convivialité contribueront à entretenir la motivation des agents et à ancrer les nouvelles habitudes dans les comportements quotidiens.



Tout au long de la phase de lancement et une fois que l'opération est en place, pensez à collecter et conserver les données qui seront nécessaires à l'évaluation.

Moyens humains

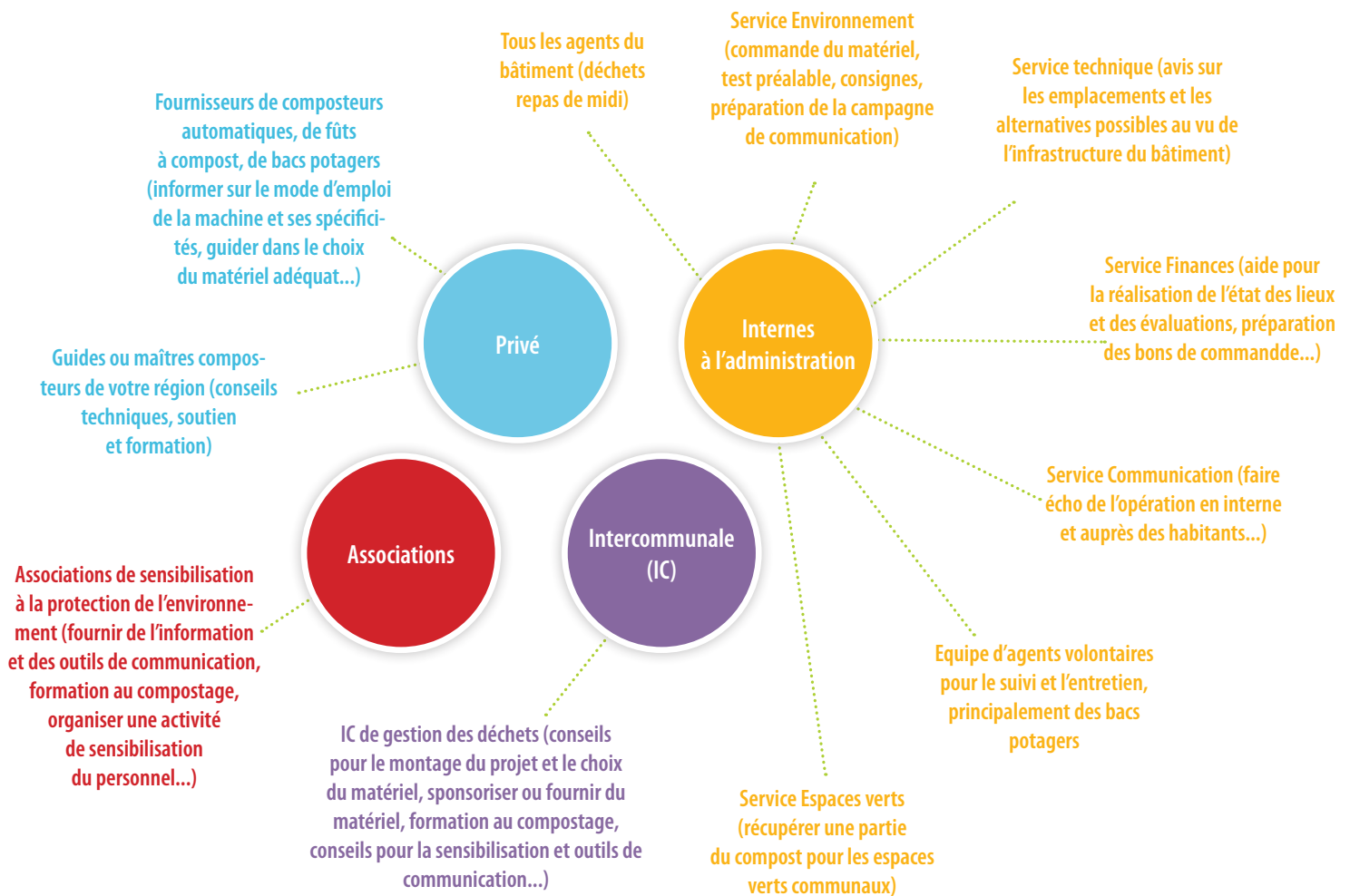
Les données sont des estimations pour la mise en place d'un composteur automatique dans la cafétéria du bâtiment administratif fréquenté régulièrement par une dizaine d'employés (administration d'environ 200-300 employés au total).

Pour le lancement du compost	
Établissement de l'état des lieux.	3h
2-3 réunions de l'EcoTeam pour l'analyse des alternatives, le montage du projet et sa coordination.	2-3 x 2h
<i>Montage du dossier pour l'appel à projets (15 jours de délai).</i>	14h
Prise de contact avec les partenaires (variable selon le nombre et la nature des partenaires).	5h
Établissement du descriptif détaillé, avec estimation financière.	5h
Recherche de fournisseurs, gestion des devis, commande et gestion de l'installation du matériel.	38h
Phase de test du matériel (durant l'hiver).	38h
Conception des supports de communication (affiches, e-mails...), de la charte et des consignes.	10h
Organisation d'une activité conviviale de promotion.	21h
En phase de suivi	
Organisation d'une activité conviviale de sensibilisation ou rappel régulier.	14h/6mois
Évaluation des résultats.	2h/6mois
Information et sensibilisation des nouveaux membres du personnel.	½ h/personne

Moyens techniques et financiers

Pour l'organisation de l'opération	
Achat d'un fût à compost.	300 €
Achat d'un composteur automatique.	700 €
Optionnel : petit matériel pour la collecte des déchets de cuisine des agents (ex. : bio-seaux de 25 L).	0-5 € / bio-seau
3 bacs potagers (partenariat avec une intercommunale de gestion des déchets par exemple).	0 €
Petit matériel de jardinage.	100 €
Création des supports de communication.	0-100 €

Partenaires



Résultats attendus et indicateurs

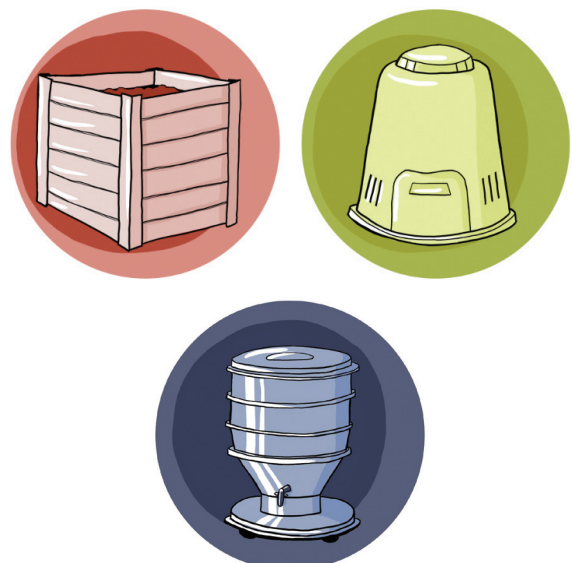
Fixer les résultats attendus et leurs indicateurs dès la planification de l'action permet ensuite d'évaluer le système mis en place et de déterminer si des améliorations sont nécessaires. Les résultats pouvant raisonnablement être escomptés sont définis sur base du diagnostic initial (quantité de déchets produits, nombre de personnes ciblées).

A titre d'exemples :

- quantité annuelle de déchets, par type (déchets de cuisine, déchets verts...) et/ou par bâtiment/service concerné (ex. : bâtiment administratif, services espaces verts...) [kg/an]
- quantité de déchets, par type, par équivalent temps plein [kg/ETP.an]
- coût annuel des déchets, par type [€/an]
- coût des déchets, par type, par équivalent temps plein [€/ETP]
- proportion des déchets organiques valorisés par rapport à la quantité de déchets générés [%]

Recommandations et points-clés

Dans cette rubrique, vous trouverez quelques conseils pour la mise en place d'un système de compostage, qu'il soit classique ou automatique.



© Worms

Illustration de quelques techniques de compostage : bac à compost, fût à compost et lombricompost (ou vermicompost)

Choisir le bon dispositif avant de commencer

Il existe de nombreuses techniques de compostage, adaptées à diverses situations. Pour choisir la technique et le matériel adaptés et bénéficier d'un soutien dans votre démarche, n'hésitez pas à prendre contact avec des partenaires ressources en la matière (cf. rubrique « Partenaires »). En étant bien informés, vous pourrez éviter les éventuelles nuisances (odeurs, mouchettes, dysfonctionnement...) qui pourraient vous décourager dans votre démarche.

Réflexion... dès la construction

Comme souvent, au plus la réflexion est initiée en amont, au plus un projet a de chance de réussir. Votre administration est concernée par un projet de construction ou de rénovation d'un de ses bâtiments ? Profitez-en pour y intégrer une réflexion sur les espaces et infrastructures qui seront dédiés au tri des déchets et à leur traitement afin qu'ils soient adaptés. Une zone de stockage est-elle prévue à l'arrière du bâtiment ? Est-elle facilement accessible pour le camion de collecte ? Le revêtement des espaces extérieurs permettra-t-il d'y aménager un compost (besoin d'un contact avec la terre du sol) ?

Assurer la visibilité de votre démarche

Si votre infrastructure le permet, disposez votre compost et/ou vos bacs potagers à un endroit visible par le plus grand nombre. Dans le cas contraire, des affiches illustrant votre démarche peuvent être placées



SOS compost ?!

www.maitrescomposteurs.brussels
www.wormsasbl.org



© Worms

Exemple d'action de visibilité des composts à Bruxelles

dans des lieux fréquentés. Vous conscientiserez ainsi l'ensemble des personnes (agents et citoyens) fréquentant le bâtiment et mettrez en avant l'exemplarité de votre commune. Durant l'installation ou la phase de test du dispositif, annoncez le lancement prochain de votre compost.

Organiser une action de sensibilisation

Profitez des événements internes ou des projets auxquels la commune participe pour y intégrer un message de sensibilisation à la gestion des déchets organiques. La fête de l'environnement, la semaine européenne de la réduction des déchets, la fête de l'arbre, la semaine du compost, la fête du personnel, un petit déjeuner de la mobilité... constituent de bonnes occasions.



Saisissez l'occasion pour vérifier si les bonnes pratiques sont suivies par le personnel (check-list, sondage) ou pour identifier les volontaires pour assurer une permanence (vérification des déchets collectés, entretien des bacs potagers...).

Gestion globale et intégrée

Dès la conception de votre projet, estimez les volumes produits de déchets et de compost, identifiez les valorisations possibles (bacs potagers, espaces verts, utilisation à titre privé par les agents...) et réfléchissez à une solution en cas d'excédent (compost collectif dans une école ou un quartier proche). Pour limiter les manipulations et le transport de déchets ou de compost, tentez de valoriser le plus possible sur place. Cela vous permettra également de réduire les coûts associés.



S'attaquer aux causes en amont de la production de déchets organiques et sensibiliser les agents au gaspillage alimentaire. Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas !

Autres actions possibles

Réseau de Biobox et de composteurs (2)

Pour limiter le transit des matières organiques, la Commune de Gesves met à disposition de la collectivité (des citoyens, des maraîchers, des asbl, des jardins partagés, des écoles, des homes, des institutions publiques...) des structures de récupération et de valorisation de certaines matières organiques : des Biobox et des composteurs. Ces structures sont gérées par des Référents ayant du « savoir-faire » (jardins partagés, maraîchers, service de réinsertion sociale...) et qui utilisent en échange la majorité des ressources produites. Les citoyens donneurs de matière organique peuvent choisir de recevoir en contrepartie des légumes ou du compost. Pour assurer l'équilibre des déchets apportés dans les composts, les services communaux et le GAL fournissent les matières carbonées (déchets des espaces verts par exemple).

Les sites bénéficiant d'une Biobox ou d'un composteur sont proches d'infrastructures publiques (salles communales, écoles, homes...) et ont été choisis sur base de la présence d'une structure référente à proximité ainsi que de l'intérêt communiqué par les citoyens via un formulaire d'inscription. Plus de 30 familles (soit plus de 90 personnes) se sont inscrites, dont la moitié sont également intéressées par la mise en place d'un jardin partagé.



© Administration communale Gesves

Les Biobox sont de petits chalets en bois avec plancher, munis d'un « vide-or-dure » pour l'apport des matières organiques. Ces dernières tombent dans un conteneur dont le couvercle s'ouvre au moyen d'une pédale actionnée par le poids du déposant. Donc aucun nuisible (rat, souris...) n'a accès à ces Biobox !



© Jean-Claude Salemi

Pour un compostage efficace, le même volume de matières fraîches (éplures, restes alimentaires...) et de matières sèches (broyat de branches, feuilles mortes, certains papiers et journaux) doit être apporté. Les composts citoyens, alimentés par les ménages qui produisent essentiellement des matières fraîches, sont en pénurie de matières sèches pour être équilibrés.

Valorisation décentralisée des déchets verts des parcs communaux

A Schaerbeek, les espaces verts communaux génèrent un grand nombre de déchets verts, qui sont habituellement évacués vers des déchetteries extérieures. Pour réduire son empreinte écologique et diminuer ses dépenses liées à l'évacuation des déchets organiques et à l'achat d'engrais, la Ville de Schaerbeek a mis en place plusieurs dispositifs :

- **broyage sur place** d'une partie de la matière ligneuse et répartition dans les parterres, au pied des arbres ou dans les composts de quartier ;
- distribution des arbres abattus comme **bois de chauffage** aux ouvriers communaux qui en font la demande ;
- création d'un **réseau d'échange de matières organiques entre la commune et les composts** (de quartier et des jardins particuliers) ;
- **augmentation du nombre de composts de quartier, en les implantant notamment dans les parcs.** Ces composts, ouverts aux habitants du quartier, sont gérés par les jardiniers communaux.

Les déchets verts sont valorisés sur place dans plusieurs secteurs de la commune. Ce compostage décentralisé a été identifié comme la manière la plus efficace d'optimiser l'usage des véhicules de la commune et d'impliquer le plus grand nombre d'acteurs (jardiniers et ouvriers communaux, habitants).



© Ville de Schaerbeek – Compost pilote au parc Albert 1^{er}

(2) Action réalisée dans le cadre du plan d'action Zéro Déchet et grâce à une subvention régionale pour petites unités de traitement des déchets organiques.

